

# Sentier panoramique de Melay



Visorando



Randonnée n°4338117

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Partez à la découverte de la petite commune de Melay. Vous passerez par le Jardin du Curé, la Collégiale Saint-Martin dont il reste des ruines mais qui est également chargée d'histoire. À la fin de cette randonnée, profitez d'un moment détente au niveau des étangs de la commune.

<b>Durée :</b>	4h40	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	15.11km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	109m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	111m		
<b>Point haut :</b>	212m	<b>Commune :</b>	Melay (49120)
<b>Point bas :</b>	106m		



## Description

Stationnez sur le parking de la mairie et rejoignez le totem de départ à proximité de l'arrêt de bus.

Suivre le balisage **Rouge**.

(D/A) Empruntez la Rue des Sports, puis tournez à droite après la Salle des Loisirs jusqu'au Jardin du Curé.

(1) Au milieu du jardin, prenez à gauche sur le sentier enherbé et allez tout droit environ 250 m. Au bout, tournez à droite puis à gauche dans l'Impasse des Roguennette. Dirigez-vous ensuite dans le Chemin du Cormier sur votre droite.

(2) Au bout du chemin à l'intersection, tournez à gauche dans le sens interdit puis filez tout droit vers le Sud jusqu'au carrefour après le hameau de Bellevue.

(3) Dirigez-vous à gauche et prenez alors le sentier jusqu'à la Rue Cathelineau au lieu-dit la Prée.

(4) Tournez à droite et longez cette rue **prudemment**. Une fois le terrain de foot dépassé, prenez à droite puis, une centaine de mètres après le lieu-dit le Grand Bois, arrivez au carrefour de la Joblerie.

(5) À l'intersection, dirigez-vous à gauche puis traversez le Plessis. Au carrefour restez à droite et continuez à travers champs et bocages. La route s'oriente au Sud et atteint le lieu-dit le Coteau. Tournez à gauche sur quelques dizaine de mètres.

(6) Tournez à droite dans le sentier qui reprend une direction Sud jusqu'à l'intersection en T. Dirigez-vous encore à droite dans le chemin jusqu'à rejoindre le Pâtis sauvage. Longez le château d'eau à main gauche et arrivez au carrefour avec la D65.

(7) Traversez-la **prudemment**, longez la D265 pendant environ 300 m et, au 1<sup>er</sup> carrefour, dirigez vous à droite direction le Bois Oger. En sortant du lieu-dit, dans un virage à droite, empruntez le chemin sur la gauche, direction Nord-Ouest jusqu'à la route goudronnée.

(8) Dirigez-vous à droite puis tout de suite à gauche vers l'Aubrière. Ne suivez pas la route jusqu'au lieu-dit mais tournez dans le chemin du Bois Girais à droite vers le Nord. Vous retrouvez alors une route goudronnée

## Points de passages

- D/A Parking de la Mairie**  
N 47.182562° / O 0.697011° - alt. 119m - km 0
- 1 Jardin du Curé**  
N 47.181701° / O 0.695761° - alt. 123m - km 0.18
- 2 Intersection**  
N 47.178749° / O 0.69445° - alt. 122m - km 0.8
- 3 Bellevue**  
N 47.170756° / O 0.696254° - alt. 132m - km 1.72
- 4 Rue Cathelineau**  
N 47.171972° / O 0.686958° - alt. 125m - km 2.54
- 5 Intersection**  
N 47.166526° / O 0.687643° - alt. 137m - km 3.26
- 6 Bifurcation après Le Coteau**  
N 47.158726° / O 0.692153° - alt. 209m - km 4.56
- 7 Route D65**  
N 47.152801° / O 0.702451° - alt. 212m - km 5.75
- 8 Route goudronnée**  
N 47.159877° / O 0.713524° - alt. 151m - km 7.2
- 9 Intersection en T du Bois Girais**  
N 47.166694° / O 0.720883° - alt. 132m - km 8.38
- 10 Intersection en T du Bois Girault**  
N 47.164158° / O 0.733329° - alt. 127m - km 9.39
- 11 À droite en épingle**  
N 47.175845° / O 0.731028° - alt. 116m - km 10.94
- 12 Route D65**  
N 47.173828° / O 0.70835° - alt. 123m - km 12.75
- 13 Rue du Grand Avenau**  
N 47.179899° / O 0.697784° - alt. 119m - km 13.97

après le corps de ferme.

(9) Au carrefour qui suit, dirigez-vous à gauche, puis filez en direction de Bois Giraud. Au carrefour avec la croix à main gauche, continuez tout droit une centaine de mètres.

**D/A Parking de la Mairie**  
N 47.182561° / O 0.697013° - alt. 119m - km 15.1

(10) À l'intersection au niveau de la maison, empruntez le sentier sur votre droite en laissant la maison à main gauche. Filez à travers champs au Nord, puis plus loin dirigez-vous à droite puis à gauche dans le chemin enherbé. Continuez en reprenant la direction Nord jusqu'à la route.

(11) Tournez à droite en épingle et filez jusqu'au lieu-dit l'Étang que vous traversez. Un étang se trouve sur votre droite. Continuez vers la Charpenterie et la SARL Volaille Froger puis la Drajonnerie et son étang jusqu'à atteindre la D65.

(12) Traversez la D65 **prudemment**, dirigez-vous à droite sur 50 m puis directement à gauche pour prendre le chemin goudronné du Bout du Monde qui vous ramène jusqu'au bourg de Melay.

(13) Juste après l'entrée de Melay, tournez à gauche dans la Rue du Grand Aveneau. Arrivé au calvaire, prenez à gauche vers le bocage puis tournez à droite après la dernière maison du bourg dans un chemin de terre. Remontez-le jusqu'aux étangs de Melay et retrouvez le totem de départ à proximité de l'arrêt de bus (**D/A**).

## Informations pratiques

### A proximité

**Le Jardin du Curé** : c'est un jardin très ancien qui a longtemps répondu aux besoins de la cure et des religieux qui y vivaient, jusqu'en 1970 où une partie a été mise à disposition des habitants. Partiellement abandonné, il a pu retrouver son visage d'antan depuis 2004 : il est aujourd'hui agréable au milieu du potager, des fleurs ornementales, buis...

**La Chapelle des Martyrs** : Les habitants ont voulu conserver la mémoire des martyrs de 1794. En 1874, ils entreprennent la fouille du fossé qui leur a servi de fosse commune. Les ossements trouvés sont placés dans un tombeau qui est placé provisoirement dans le bas de l'église. En 1875, on bâtit, dans le cimetière, la chapelle des Martyrs pour y mettre leurs reliques. En 1978 est érigé, sous un des châtaigniers témoin du drame, un calvaire à la mémoire des martyrs.

**Randonnée la Coulée Verte** : Cette balade est une immersion naturelle en plein cœur de Chemillé. Elle invite les marcheurs à longer l'Hyrôme, dont la vallée est désormais classée Espace Naturel Sensible de l'Anjou. En route, ne manquez pas quelques éléments remarquables du patrimoine local, à commencer par l'église romane du XII<sup>ème</sup> siècle et ses fresques médiévales restaurées, les vestiges d'anciens remparts, le Pont Greneau, etc...

Boucle de 5.4km - Départ à l'église romane Notre-Dame (place Notre-Dame)

Pour compléter votre découverte de la commune, deux autres randonnées sont disponibles à Melay, **Chantoiseau** boucle de 11.6 km et **les Deux Croix**, boucle de 18.1 km.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-panoramique-de-melay/>

**En savoir plus** : ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

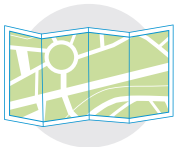
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



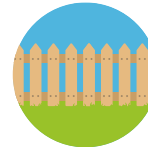
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



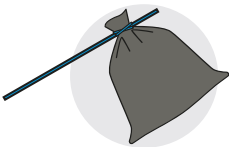
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**